

DECRET N° 2003- 262 DU 31 JUILLET 2003

Portant approbation du budget prévisionnel
de l'Office de Gestion du Stade de l'Amitié
(OGESA) pour l'exercice 2003.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des Offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le décret n° 2003-209 du 12 juin 2003 portant composition du gouvernement ;
- Vu** le décret n° 97-47 du 14 février 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs ;
- Vu** le décret n° 99-514 du 02 novembre 1999 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Finances et de l'Economie ;
- Vu** le décret n° 96 -453 du 30 septembre 1996 portant approbation des statuts de l'Office de Gestion du Stade de l'Amitié (OGESA) ;
- Sur** rapport du Ministre de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 09 juillet 2003 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Est approuvé, le budget prévisionnel de l'Office de Gestion du Stade de l'Amitié (OGESA) pour l'exercice 2003 tel qu'il figure en annexe à ce décret.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 31 juillet 2003

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



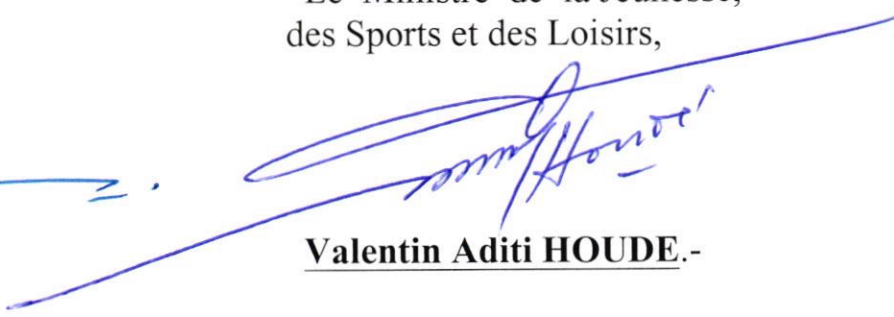
Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



Grégoire LAOUROU.-

Le Ministre de la Jeunesse,
des Sports et des Loisirs,



Valentin Aditi HOUDE.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 HAAC 2 CES 2 4 MFE 4 AUTRES
MINISTERES 19 DGBM-DCF- DGTCP- DGID- DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3
GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSN -IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-
FDSP 02 JO 1